

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 mars 2016

5^{ème} **Commission**
N° CP-2016-2-5-1

Service instructeur

DIAT - Direction de l'action territorialisée

Service consulté

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
PREMIERE PROGRAMMATION 2016**

Résumé : Il est proposé d'approuver la première programmation pour l'année 2016 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014 2019.

8 projets sont concernés pour un montant total d'aides départementales de 779 265 € réparti de la façon suivante :

- CTV Colmar, Fecht et Ried : 465 000 € pour 1 projet ;
- CTV Florival Vignoble Plaine du Rhin : 159 000 € pour 1 projet ;
- CTV Thur – Doller : 67 743 € pour 3 projets ;
- CTV de la Région Mulhousienne : 57 738 € pour 2 projets ;
- CTV du Sundgau : 29 784 € pour 1 projet.

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les Contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 €, afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les Autorisations de Programmes et les Autorisations d'Engagement qui découlent de ces contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 18 octobre 2013 (rapport et délibération n° CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (rapport et délibération n°CG-2015-2-5-1).

Lors de cette dernière séance budgétaire, l'Assemblée a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer les projets retenus dans les contrats et justifiant d'un démarrage (travaux ou études).

Les projets qui vous sont soumis ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires.

Le montant des aides à allouer pour cette première programmation de 8 projets structurants au titre de l'exercice 2016 s'élève ainsi à 779 265 € en autorisation de programmes, répartis comme suit par Territoire de Vie et par projet :

Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried

1 projet présenté pour un montant d'aide départementale estimé à 465 000 € :

Projet :	42-6 Projet de rénovation / extension du site rue Kalb
Maître d'ouvrage :	Association Maison de la Famille
Localisation :	COLMAR
Numéro d'opération :	CTV01815
Montant du projet :	2 525 000 € TTC
Montant subventionnable :	2 525 000 € TTC
Taux :	18,41 %
Subvention :	465 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 0-204-51-20422-35421-006
Cofinancement :	CAF : 1 162 000 € Ville de Colmar : 420 000 €
Remarque :	Il a été prévu, à titre dérogatoire, que cette subvention soit versée en une seule fois et non en 15 acomptes annuels (délibération de l'Assemblée départementale n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des CTV 2014-2019).

Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin

1 projet présenté pour un montant d'aide départementale estimé à 159 000 € :

Projet :	31-6 Extension et réaménagement d'un bâtiment en ressourcerie
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Localisation :	Territoire de la Communauté de Communes
Numéro d'opération :	CTV00837
Montant du projet :	1 560 000 € HT
Montant subventionnable :	795 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	159 000 € HT
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 0-204-71-204142-35521-006
Cofinancement :	ADEME : 250 000 € Association DEFI : 100 000 €

Contrat de Territoire de Vie Thur Doller :

3 projets présentés pour un montant d'aide départementale estimé à 67 743 € :

Projet :	32-6 Collégiale St Thiébaud – Protection des vitraux
Maître d'ouvrage :	THANN
Localisation :	THANN
Numéro d'opération :	CTV00784
Montant du projet :	228 615 € HT
Montant subventionnable :	228 615 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	45 723 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-312-204142-35621-006

Projet :	33-5 Chalet TEC Ranspach – Travaux d’accessibilité et équipement (Phase 3)
Maître d’ouvrage :	Association Technique et Culture
Localisation :	RANSPACH
Numéro d’opération :	CTV02167
Montant du projet :	22 000 € TTC
Montant subventionnable :	22 000 € TTC
Taux :	40 %
Subvention :	8 800 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-94-20422-35621-006

Projet :	42-7 Etude diagnostic en vue de la requalification du secteur du Pont d’Aspach
Maître d’ouvrage :	BURNHAUPT-LE-HAUT
Localisation :	BURNHAUPT-LE-HAUT
Numéro d’opération :	CTV00706
Montant du projet :	30 440 € HT
Montant subventionnable :	30 440 € HT
Taux :	43,4 %
Subvention :	13 220 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-74-204141-35621-006
Cofinancement :	CC Vallée de la Doller et du Soultzbach : 4 000 €

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

2 projets présentés pour un montant d’aide départementale estimé à 57 738 € :

Projet :	12-12 Milhusina - Création d'une maison des sports d'opposition
Maître d’ouvrage :	MULHOUSE
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d’opération :	CTV00605
Montant du projet :	Complément 168 030 € HT portant le coût du projet de 937 321 € HT à 1 105 351 € HT
Montant complémentaire subventionnable :	168 030 € HT
Taux :	30 %
Subvention complémentaire :	50 409 € (versée en 15 acomptes annuels), portant la subvention de 281 196 € à 331 605 €
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 0-204-32-204142-35721-006 - AP 2013
Remarques	Ce dossier a été validé en Commission Permanente le 9 octobre 2015, pour un montant erroné. Le montant de la subvention allouée, calculée par la DAT, se basait sur un montant de dépenses erroné transmis par la Ville de Mulhouse. Informée de cette erreur après le vote, la prise en compte de l’ensemble des dépenses prévisionnelles par la DAT confirme que le montant de la subvention, conformément au montant inscrit au Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, aurait dû être de 331 065 € et non de 281 196 €.

Projet :	12-30 Changement de la centrale d'air du bassin d'apprentissage de la Piscine de la Doller
Maître d'ouvrage :	m2A
Localisation :	ILLZACH
Numéro d'opération :	CTV02128
Montant du projet :	75 170 € HT
Montant subventionnable :	73 290 € HT
Taux :	10 %
Subvention :	7 329 €
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 0-204-32-204142-35721-006

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau :

1 projet présenté pour un montant d'aides départementales estimé à 29 784 € :

Projet :	232-8 Rénovation de l'orgue Callinet de l'église Saints-Pierre-et-Paul
Maître d'ouvrage :	HOCHSTATT
Localisation :	HOCHSTATT
Numéro d'opération :	CTV01998
Montant du projet :	148 921 € HT
Montant subventionnable :	148 921 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	29 784 €
Imputation budgétaire :	Programme K217, imputation 0-204-312-204142-35921-006

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'approuver cette première programmation 2016 telle qu'exposée ci-dessus et d'attribuer les aides correspondantes,
- ❖ d'autoriser le versement des subventions afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN